

## N° 643 - Semaine du 6 au 12 novembre 2006

[Maroc](#) - [Belgique](#) - [France](#) - [Divers](#)

### Editorial

#### **Vers une exclusion des MRE du parlement en 2007**

Dans son dernier communiqué de presse (1), le CONGRESS avait rappelé son attachement à l'initiative Royale du 6 novembre 2005 qui a restauré sans équivoque la citoyenneté pleine et entière des marocaines et marocains résidant à l'étranger (CME). Cette initiative a été réaffirmée dans le discours du Trône du 30 juillet 2006, dans lequel S.M. appelait de ses vœux les propositions allant dans le sens d'un débat sur les modalités pratiques de la mise en œuvre de ladite citoyenneté. Trois mois après, force est de constater que rien ou presque n'a été effectivement engagé dans le sens de ce projet ambitieux et légitime au regard des CME. Au jour d'aujourd'hui, l'attente des CME qui a trouvé le relais dans l'initiative Royale a été réduite à une « mesurette » qui vise à modifier à minima l'un des articles du code électoral (2).

1 - Au commencement, l'initiative Royale tendant à redonner son sens à la citoyenneté marocaine telle qu'elle était inscrite dans la constitution de 1958 !

Resté sans écho pendant près de 50 ans, la citoyenneté marocaine telle qu'elle était clairement inscrite dans la constitution de 1958 a été « ressuscitée » par le discours Royal du 6 novembre 2005. Cette initiative a été de loin, la plus importante et la plus significative, qu'ait connue la communauté marocaine de l'étranger. Ce signe inattendu, d'une résurgence des pratiques démocratiques du pays d'origine, a trouvé un relais favorable auprès des marocaines et des marocains de l'étranger, qui se sont pris à rêver à l'exercice de leur citoyenneté dans leur mère patrie, égale à celle qu'ils exercent dans leur pays d'adoption.

L'enthousiasme ainsi soulevé par cette initiative s'est traduit par des propositions émanant de tous les acteurs de la vie associative des CME. Le CONGRESS a participé activement à ce mouvement et a été le premier à avoir produit une « plateforme » de propositions, qui a été largement débattue dans le cadre de la table ronde organisée à Rabat, avec les représentants des partis politiques et de la société civile (3), en présence de la presse écrite et audiovisuelle.

Entre autres propositions fortes du CONGRESS, figurait dès le mois de février 2005, la création d'une instance représentative des marocaines et marocains de l'étranger (Conseil Supérieur de l'Emigration). La finalité de ce conseil était de définir les modalités effectives de la participation des citoyennes et citoyens marocains de l'étranger aux consultations politiques à venir, à commencer par celle de 2007 (4). Cela impliquait de facto la mise en place et l'activation de ce conseil avant lesdites élections.

Le discours Royal du 6 novembre 2005 a plus que répondu aux aspirations exprimées ainsi. En effet, il a non seulement appelé à la création de ladite instance, mais aussi, à fait état de la volonté de donner aux citoyens de l'étranger une représentation parlementaire.

Le CONGRESS a été agréablement surpris par le volontarisme de S.M. qui a ainsi voulu promouvoir ce que nous avions envisagé bien avant et en deux temps : la création d'une instance représentative des CME et la proposition par celle-ci des modalités pratiques de l'exercice effectif de la citoyenneté à compter de l'échéance politique de 2007.

Le CONGRESS conscient des difficultés de tous ordres qui pouvaient contrarier la mise en œuvre

de la volonté Royale, a produit une nouvelle « plateforme » de propositions3.

## 2 – Au final, les CME de 2005 redeviennent les « z’magrias » d’avant

Les premiers signes tangibles de la remise en cause de l’initiative Royale sont apparus dès le mois de juin 2006. Un communiqué laconique du Ministère de l’Intérieur décrète la disparition pure et simple du droit des citoyens marocains de l’étranger de participer à la consultation politique de 2007. Il est argué par les voies officielles des difficultés tant légales que matérielles pour justifier ce qui n’est ni plus ni moins qu’un déni de droit, au surcroît conféré par la constitution.

De façon moins officielle, certains ont fait état de sondages et rapports effectués par des institutions étrangères laissant entendre que la participation des CME profiterait de façon massive aux partis dits « radicaux ». Si telle est la raison réelle de l’exclusion des CME, on ne manquera de noter la constance de certains à user des mêmes artifices pour retarder l’avènement d’une véritable démocratie. Hier, d’aucuns craignaient l’arrivée de la « gauche », ce qui a valu aux CME de voir leur citoyenneté déniée. Aujourd’hui, bis repetita au motif de voir les « partis dits radicaux » en profiter, les CME seront les seuls à payer le prix d’une telle crainte. La gauche est arrivée au pouvoir et les CME n’ont toujours pas recouvrés leur citoyenneté. Les « partis dits radicaux » siègent au parlement et les CME siègent encore sur leurs droits ! Et en 2012, que risque-t-on ? Le manque de réalisme et de préparation des responsables en charge de la question ? Plus sérieusement, il conviendrait de mettre les citoyens marocains de l’intérieur à égalité de droit avec leurs compatriotes vivant à l’étranger en suspendant purement et simplement la consultation politique prévue en 2007, puisqu’il semble que le sondage de l’institution étrangère prévoit une issue politique nouvelle. Ainsi, tous les marocains, de l’intérieur et de l’extérieur, seraient égaux devant la citoyenneté, qu’ils ne peuvent exercer.

Certains acteurs associatifs de la communauté marocaine de l’étranger se sont mobilisés pour rejeter en bloc de telles dispositions et solliciter l’intervention de la Haute autorité royale (5).

Le discours du Trône du 30 juillet 2006 était attendu, comme l’occasion de voir lever toutes les ambiguïtés et contradictions que certains se sont efforcés d’entretenir. Les termes de ce discours ont été clairs quant à la confirmation de la création de l’instance représentative des CME et, concernant la représentation parlementaire de 2007, les propos semblaient s’inscrire dans la continuité de l’initiative ouverte par le discours de novembre 2005.

Le CONGRESS avait alors appelé à l’ouverture immédiate d’un débat, le plus large possible, sur les modalités concrètes de la mise en œuvre de ce projet. Après trois mois de silence radio, apparaît une proposition de modification du code électoral conditionnant l’exercice du droit constitutionnel reconnu à toute marocaine et à tout marocain d’être éligible et d’élire. Non seulement, cette proposition peut apparaître pour certains comme une tentative dilatoire et maladroite de vider de son substra l’initiative Royale. Mais aussi et surtout, elle ne répond ni sur le principe ni dans la pratique, aux attentes des CME.

Plus concrètement, cette « mesurette », en rien nouvelle pour l’écrasante majorité des CME, prétend octroyer les mêmes droits à celles et ceux qui, nés à l’étranger, ne pouvaient jusqu’à alors exercer sur le territoire national leur citoyenneté au même titre que leurs parents. Elle leurs impose également dans le cas où ils souhaiteraient briguer le suffrage universel, de le faire en un lieu : de naissance, de résidence, d’origine etc., du territoire national.

Désormais, tous les CME nés à l’étranger sont à égalité de droits avec le reste de la communauté à l’étranger, droits qu’ils ne pourront concrètement exercer comme le reste de la communauté. Outre qu’il y a là l’introduction d’une condition de territorialité qui nécessairement limite l’exercice d’un droit constitutionnel, ce projet de loi élude plus qu’il ne résout le problème fondamental posé et l’exercice effectif de ce droit.

Comment peut-on soutenir sérieusement un tel raisonnement, sachant que pour être candidat, il faudra assurément disposer de moyens financiers personnels conséquents, d’un ancrage sur le territoire national, par définition insuffisant lorsque l’on réside à l’étranger. Par ailleurs, un représentant élu a pour vocation, entre autres, de porter les demandes et revendications des électeurs de sa circonscription. Ceci impose, normalement d’y vivre et donc de bien la connaître. Or, ces

CME résident en dehors du territoire national et connaissent naturellement mieux les revendications des compatriotes avec lesquels ils ont vécu dans le pays d'adoption depuis longtemps pour certains.

Donc « les candidats nantis et à la recherche d'une circonscription virtuelle sont priés de se faire connaître ». Voilà en substance, le message qui est adressé aux CME au moment où l'on tente de nous faire croire à une moralisation de la vie politique intérieure.

Par ailleurs, il est pour le moins paradoxal que certains acteurs associatifs des CME qui jusqu'à là étaient mobilisés pour la défense du droit à l'exercice de la citoyenneté, brillent depuis le 30 juillet 2006 par leur mutisme, à moins qu'ils soient trop pris par les tractations qu'ils mènent dans les coulisses pour obtenir leur adoubement en tant que membre du CSME. Le CONGRESS, fidèle à sa position, continue de réclamer le respect absolu du droit conféré à tout marocain par voie constitutionnel, sans aucune condition de territorialité, respectant ainsi la volonté exprimée par S.M.

Nous sommes conscients que l'élection des représentants des CME ne peut être une fin en soi. Néanmoins, elle constitue une condition substantielle de leur représentation. Nous sommes également conscients des difficultés pratiques auxquelles se heurte un tel défi. Néanmoins, l'histoire de notre pays a montré à maintes reprises, que nous avons été capables d'en relever des biens plus difficiles, dès lors qu'ils constituaient un aspect majeur de notre identité, à l'instar de la « marche verte ».

### 3 – les CME seront-ils les prochaines victimes de la « grippe électorale » ?

A ce stade, la création du CSCME est acquise. Nombre de responsables semblent témoigner d'un refus formel ou créer les conditions d'une impossibilité d'une représentation des CME au parlement. Le CONGRESS persiste à croire qu'en l'état, il est encore possible de concrétiser l'esprit à l'origine de l'initiative Royale, si l'on se fonde sur les propositions faites en mai 2006. En effet, le CSCME peut être doté d'un corpus constitué d'élus CME et, à son tour, élire en son sein, les personnes appelées à représenter les CME au moins dans l'une des 2 chambres. Cette démocratie « indirecte », qui nécessite un aménagement « transitoire » de la constitution, serait moins contestable que l'exclusion pure et simple de près de 3,2 millions de CME de toute voie au chapitre, même si cela est fait au moyen d'une modification « indirecte » et « indolore » des dispositions constitutionnelles.

Une coalition de 16 partis s'est vigoureusement opposée la fameuse disposition qui oblige le candidat de tout parti qui n'a pas réussi à avoir un minimum de 3% des voix lors des élections législatives de 2002 à recueillir un total de 1000 signatures dans huit régions du Royaume au moins, car Cette mesure exclut d'office 70% des partis marocains de la participation aux législatives de 2007. S'il est heureux qu'il se soit trouvé suffisamment de défenseurs de la démocratie pour permettre à ces partis de briguer les suffrages, il n'y aura assurément aucun représentant des CME pour défendre au parlement l'intérêt de la représentation de leurs compatriotes de l'étranger et ne pas accepter une « mesurette » que l'on tente de faire passer en l'absence des principaux intéressés au lieu et place du projet ambitieux dessiné par les discours Royaux successifs. Seule la représentation partisane a, actuellement, les moyens de conduire les actions opportunes afin de réorienter l'action et les débats dans le sens d'une représentation parlementaire légale et juste des CME. Nous les appelons à assumer leurs responsabilités au regard de leurs compatriotes tant de l'intérieur que de l'extérieur ainsi qu'au regard de l'histoire de notre pays, dans sa marche vers une démocratie pleine, entière et juste.

En l'état actuel des choses, il semblerait que la seule voie qu'il reste de façon effective aux CME de représenter ou de se voir représentés au parlement, soit d'en appeler à l'organisation la mobilisation des autorités pour l'organisation « d'un pèlerinage électoral exceptionnel » semblable à « un mégamoussem » ou alors à espérer gagner au loto d'ici là ou, en dernier ressort à attendre 2012 et encore ? Sauf, si une découverte médicale de dernière minute permette enfin de se vacciner contre « la grippe électorale ».

A Paris le 3 novembre 2006  
Mohamed MOUSSAOUI  
Président du CONGRESS (Congrès mondial des citoyens d'origine marocaine)

1. Communiqué de presse Aout 2006  
<http://www.congressmondial.org/modules/news/article.php?storyid=81>
2. Projet de loi n° 23-06 modifiant et complétant la loi n° 9-97 formant code électoral.
3. Projet du CONGRESS à propos de la représentativité politique des CME  
<http://www.congressmondial.org/modules/news/article.php?storyid=77>
4. Participation politique des MRE : vers un Conseil Supérieur de l'Emigration(CSE)  
<http://www.congressmondial.org/modules/news/article.php?storyid=57>
5. Citoyens Marocains de l'Etranger, Appel à mobilisation pour la défense de notre Citoyenneté.  
<http://www.congressmondial.org/modules/news/article.php?storyid=80>

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél  
:+33663980793

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903  
<http://www.congressmondial.org> / [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

[\*\*Top\*\*](#)

**Maroc**

l'étranger d'être représentés lors des prochaines élections législatives, d'élire et de se porter candidats. Les projets de lois électorales, actuellement en discussion au Parlement, permettent aux MRE de se porter candidats et de s'inscrire dans les communes où leurs grands-parents, entre autres, résident, exercent une activité ou disposent d'une propriété.

Concernant le dossier du Sahara, le Souverain a annoncé que le processus de consultation interne autour du projet d'autonomie tire à sa fin. Après les partis politiques, qui ont présenté leurs propositions à SM le Roi Mohammed VI, le Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes (CORCAS) se prépare à son tour à soumettre au Souverain, «dans les semaines à venir», un projet sur sa conception de l'autonomie. «De fait, nous nous trouvons déjà à une étape avancée», a précisé SM le Roi Mohammed VI, en soulignant la démarche démocratique qui a présidé à ce processus engagé aux niveaux national et local. «Notre démarche a été celle de la démocratie authentique dont la vertu cardinale est de permettre aux forces vives de la nation et aux acteurs directement concernés de s'investir dans le traitement de ce dossier dans le cadre du dialogue et de la concertation», a précisé le Souverain. La proposition d'autonomie reflète une réelle volonté de «consolider notre édifice démocratique par le biais d'une régionalisation avancée qui représente l'épine dorsale de l'Etat moderne dont nous sommes en train d'asseoir solidement les fondements», a ajouté SM le Roi. Sur le plan maghrébin, la proposition d'autonomie est porteuse de garantie de stabilité pour la région. La stabilité du Maghreb, à l'unité duquel SM le Roi a réaffirmé l'attachement du Maroc, passe par l'enlèvement d'une épine nommée «Polisario». «L'implantation d'une entité factice engendrerait des risques calamiteux de balkanisation et d'instabilité», a averti SM le Roi, ajoutant que cette «entité» est susceptible de transformer «la région en un marécage glauque servant de repaire aux bandes de terroristes et de malfrats faisant commerce d'êtres humains et de trafic d'armes». La thèse séparatiste porte les germes d'une «redoutable» désstabilisation, non seulement pour le Maghreb mais aussi le Sahel ainsi que pour les rives méridionale et septentrionale de la Méditerranée. Sur le plan international, le risque est tel que la communauté internationale a déjà fort à faire pour combattre les poches de terrorisme qui poussent ici et là comme des champignons. Une réalité que le Conseil de sécurité des Nations Unies n'ignore d'ailleurs pas, d'où son rejet du «Plan de règlement» défendu par les séparatistes avec la bénédiction de l'Algérie. A ce propos, SM le Roi a indiqué que «le bien-fondé de notre cause est conforté par le soutien des puissances influentes et agissantes au sein de la communauté internationale, et par l'appui d'un nombre croissant de pays frères et amis. Le Royaume, a rappelé le Souverain, a démontré sa volonté de «continuer à honorer fidèlement son engagement pour une coopération franche et loyale avec l'Organisation des Nations Unies, son secrétaire général et le représentant personnel du responsable onusien, pour aider à trouver une solution politique consensuelle» à ce conflit. S'agissant du développement des provinces sahariennes, le Souverain a appelé à accorder, «parallèlement aux grands chantiers structurants, une attention particulière aux programmes touchant le vécu quotidien de nos fidèles sujets au Sahara».

Aujourd'hui le Maroc. Le 8-11-2006  
Par : M'Hamed Hamrouch

---

**La participation des  
MRE aux élections  
consacrera l'égalité  
entre citoyens**

La participation des Marocains résidant à l'étranger (MRE) aux élections consacrera le principe d'égalité entre citoyens, a affirmé mercredi le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa.

Le fait d'ouvrir la voie aux marocains de l'étranger d'être électeurs et éligibles sur leur terre d'origine, et particulièrement aux nouvelles générations, au même titre que leurs parents, constitue une consécration du principe d'égalité entre citoyens et leur offre l'occasion d'une participation effective aux élections générales organisées dans le Royaume, a-t-il dit lors de la présentation, devant la commission de l'Intérieur, de la décentralisation et des infrastructures de la Chambre des représentants, du projet de loi N 23.06 modifiant et complétant la loi 9.79 portant Code électoral.

Les amendements qu'apporte le nouveau texte "entrent dans le cadre des dispositions législatives nécessaires à l'application de la décision annoncée par SM le Roi Mohammed VI dans le discours adressé à la nation à l'occasion de la célébration du 30-ème anniversaire de la Marche verte et prônant l'ouverture de tous les espaces et formes de participation à l'ensemble des générations des Marocains résidant à l'étranger et leur intégration dans la vie représentative et institutionnelle nationale", a-t-il ajouté.

Le projet de loi ouvre aux citoyens marocains nés et résidant à l'étranger, en l'occurrence ceux qui ne répondent pas à la condition de naissance et de résidence dans le Royaume, la possibilité de s'inscrire dans la commune de leur choix selon des critères bien définis.

Ainsi, l'intéressé peut s'inscrire dans la commune d'origine du père ou du grand père, ou dans une commune où il dispose de propriétés, d'une résidence, d'une activité professionnelle ou commerciale, ou de liens indirects tels que l'enregistrement de l'un des parents ou du conjoint sur les listes.

Le texte, qui prévoit l'établissement des listes des votants pour les MRE, à partir des registres dont disposent les ambassades et consulats du Maroc, propose un amendement autorisant tout membre de la communauté marocaine à l'étranger, inscrit sur les listes électorales générales, à se porter candidat aux élections communales dans la commune où il est inscrit.

Le projet de loi permet également aux Marocains nés et résidant à l'étranger et inscrits sur les listes électorales générales d'exercer leur droit de vote et d'éligibilité aux élections législatives, par le biais d'une candidature aux élections locales ou dans le cadre de la circonscription électorale nationale.

L'amendement se traduira par l'inclusion, dans le projet de Code électoral, d'un nouvel article et la modification des articles 137 et 201.

MAP



La BBC annonce que la compagnie Royale Air Maroc (Ram) a interdit à ses employés, non officiellement, de prier pendant leur service, estimant qu'ils sont restait en dehors de leur poste. Des politiciens islamistes, ainsi que des personnels de la Ram, estiment que cette décision s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les libertés religieuses, poursuit le media.

## Communiqué de Presse

Nous informons l'opinion publique, les associations de défense de droits de l'homme, les composantes de la société civile au Maroc et à l'étranger, les partis politiques et les syndicats, que le dénommé Ouardghiri ainsi que le groupe qui l'a accompagné, constitué de quelques ONG des migrants marocains ont malencontreusement ajouté mon nom et celui de l'organisme que je représente, la Plate forme Intercontinentale des MRE, sans mon accord et sans qu'il y ait concertation, en guise de solidarité avec un Conseiller accusé de fraude électorale.

Au nom de la plateforme que je représente, j'exige le retrait immédiat de mon nom de la liste des signataires -liste dont j'ignorais l'existence. Je rappelle également que de tels comportements sont réprimandables d'un point de vue éthique et témoignent d'une attitude irresponsable, d'où mon indignation suite à l'ajout de mon nom sur une liste dont les auteurs défendent des positions condamnables n'étant liées ni de près ni de loin à notre éthique et à l'idéal que nous défendons.

Dans l'attente d'une réponse de la part du dénommé Ouardghiri et du groupe qu'il représente, j'exige la suppression de mon nom de cette liste et des excuses en raison de cette attitude très irresponsable et inacceptable.

Amsterdam le, 1er novembre 2006.

Jamal E. Ryane  
Software Engineer.  
Global Migration and Gender Network Consultant .  
President Plate Forme Intercontinentale des MRE.  
Mob.: +31 (0)653626254  
Amsterdam - The Netherlands

[\*\*Top\*\*](#)  
**Belgique**

**Corps Professoral :**

Les cours sont dispensées par :

Ch. Saddem  
Ch. Fadlaoui  
Dr. Amdouni  
Dr. Temsamani  
Pr. Hajui  
Pr. Chairi  
Pr Mokadem  
Etc.

Horaires :

Département Francophone :

Mardi et Jeudi de 18h00 à 21h30 et Samedi de 9h00 à 17h00

Département du saint Coran :

Première Année : Mercredi et Vendredi de 18h00 à 21h30

Deuxième Année : Jeudi de 9h00 à 12h30

**Inscriptions :**

Les permanences pour inscriptions ont lieu du lundi 06/11 au vendredi 10/11, de 18h30 à 20h00.

Les inscriptions pourront également se faire le samedi 11/11.

**Calendrier :**

La rentrée académique officielle des deux départements aura lieu le samedi 11 novembre 2006 à 10h00 dans les locaux de Takafoul.

Les cours débutent le mardi 14/11 pour le département francophone et le mercredi 15/11 pour le département du saint Coran.

L'accès au cours sera strictement réservé aux étudiants inscrits.

**Informations :**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site Internet ([www.takafoul.be](http://www.takafoul.be)) ou nous contacter au 0486-266 727 (pendant les heures de permanence).

---

Chères amies, chers amis,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la relance des carrefours d'éveil.

- Un espace d'échange, de spiritualité et de réflexion sur l'Être Vivant.

Cette activité bimensuelle est le lieu ou des « porteurs de lumières » par des conférences, rencontres, visites et voyages que nous organisons, nous invitent, à nous redécouvrir, à transmettre le message du Salam et à rendre notre monde plus humain. Pour cela des femmes et des hommes de toutes religions, philosophies et traditions nous aiderons à mieux nous connaître et à connaître l'autre à travers des échanges.

Pour ce retour, c'est en collaboration avec "Nature et Progrès" que nous vous proposons d'assister à deux conférences:

Le 17 novembre 2006 à 20 h : Désertification et oasis

Le 18 novembre 2006 à 20 h: Graines de possibles, réflexions sur le devenir de notre planète

Ces conférences seront données par Pierre Rabhi.

Lieu : IHECS (salle velge), 58-60 rue de l'Étuve, 1000 Bruxelles  
P.A.F : 10 euros au lieu de 15.

Une brève présentation de Pierre Rabhi vous est proposée à la suite de cette invitation.

En espérant vous y rencontrer, nous vous souhaitons le meilleur, et si vous désirez rester informés sur nos activités, ou nous suggérer un sujet pour d'autres rencontres, n'hésitez pas à nous contacter.

L'équipe porteuse: Claude, Eva, Fayçal, Simon, Belkacem

Pour "LesCarrefours d'éveil"  
Belkacem Amarouche  
amarouche@yahoo.fr  
GSM: (+32) 0496 13 39 43

<http://www.pierrerabhi.org/>  
<http://terrehumanisme.free.fr/>

---

#### **Quatre jours de consécration du savoir-faire belge**

De la Belgique, les Marocains ne savent pas grand-chose excepté la présence d'une importante diaspora d'origine marocaine qui vit dans ce pays, Anvers par son port et ses diamants, Jacques Brel et probablement les aventures de Tintin.

Ils connaissent aussi des enseignes plus visibles comme SN Brussels Airlines qui a succédé à Sabena dans le ciel marocain, Thomas & Piron associé dans l'aménagement de deux stations balnéaires du plan Azur, Mogador et Luxus.

L'exposition Belgica qui ouvre ce mercredi 8 novembre à Casablanca à la Foire internationale jusqu'au 11 se veut avant tout une vitrine de la technologie et de l'expertise belges. C'est la deuxième exposition de ce genre au Maroc après celle de 2004 inaugurée par le roi Albert II et c'est également l'une des rares où les trois régions de la Belgique mutualisent leurs ressources pour la promotion économique. Plusieurs secteurs seront exposés dans la vitrine de Belgica: agro-industrie, tourisme, chimie et parachimie, construction, les services, etc. En marge de l'exposition, deux grosses conférences sur les nouvelles technologies et l'environnement (industrie du recyclage), un domaine dans lequel les entreprises du plat pays excellent particulièrement. (...)

L'Economiste - Mardi 7 novembre - 16h24

---

**Les prochaines législatives fixées au 13 mai 2007 ?  
Les prochaines élections législatives pourraient se dérouler le 13 mai 2007**

**Honte à ceux qui ont obéi !**  
**Carte blanche parue dans « Le Soir » du mardi 24 octobre 2006**

<http://desemiraatabitha.canalblog.com>



**Du 23 novembre au 2 décembre 2006**  
**Botanique : rue Royale 236 - 1210 Bruxelles.**

Le Festival Cinéma Méditerranéen à Bruxelles investira cette année le Botanique pour la 9ème fois. Cette manifestation, organisée à l'initiative de la Cocof, avec la collaboration du CBAI et de Libérations Films, se veut la vitrine d'une cinématographie riche mais trop souvent méconnue. Y seront présentés, en présence de nombreux invités, 70 films récents issus des pays du bassin méditerranéen, répartis en différentes sections : une compétition internationale, un panorama de productions récentes inédites, une section documentaire « MeDoc », une section « Vu à Bruxelles », un Focus Balkans...

[www.cinemamed.irisnet.be](http://www.cinemamed.irisnet.be)

[\*\*Top\*\*](#)

**France**

la salle Monnerville sur le site mappy.com

Entrée libre sous réserve de votre inscription sur ce formulaire

Avec :

- Ouverture des débats par Julien Landfried, directeur de l'Observatoire du communautarisme
  - Propos introductif de Gérard Delfau, sénateur PRG
  - Définition du communautarisme, par Pierre-André Taguieff, philosophe, politiste et historien des idées, directeur de recherche au CNRS (CEVIPOF, Paris), auteur de La République enlisée. Pluralisme, "communautarisme" et citoyenneté (Éditions des Syrtes, janvier 2005)
  - A propos des politiques de discrimination positive, par André Bellon, initiateur du groupe de réflexion République !, co-auteur du Mémento du républicain (Mille et une nuits, 2006)
  - Altermondialisme et gauche radicale face au différentialisme, par Jean-Yves Camus, chercheur associé à l'IRIS, spécialiste des extrémismes politiques, auteur de Extrémismes en France, faut-il en avoir peur ?, (Editions Milan, 2006)
  - Contre la révision de la loi de 1905, par Henri Pena-Ruiz, philosophe, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, auteur de Qu'est-ce que la laïcité (Gallimard, 2003)
  - La concurrence des victimes et les lois mémorielles, par Paul Thibaud, initiateur de la pétition "La liberté de débattre", ancien directeur de la revue Esprit
  - Multiplier les "phobies" pour pénaliser les débats et réduire la liberté d'expression : l'exemple de la loi dite anti-homophobie, par François Devoucoux du Buisson, co-fondateur de l'Observatoire du communautarisme, auteur des Khmers roses (Editions Blanche, 2004)
  - Les ethno-régionalismes et la Charte des langues régionales et minoritaires, par Françoise Morvan, auteur du Monde comme si Nationalisme et dérive identitaire en Bretagne (Babel / Actes Sud, 2005)
- Conclusion des travaux par Patrick Kessel, président d'honneur du Comité Laïcité République

Les débats seront présentés par l'Observatoire du communautarisme et le Comité Laïcité République  
25/10/2006

---

**Video pour voir le vrai visage de Nicolas Sarkozy,  
candidat de la droite à la présidentielle française:**

<http://www.dailymotion.com/swf/4UrTuY67yh3y31nL2>

---

A l'heure où les droits à la pension des anciens combattants indigènes ne sont pas totalement respectés et où les droits sociaux des vieux travailleurs immigrés sont remis en cause, il est nécessaire de faire pression sur les pouvoirs publics. Ce colloque au Sénat vise à mieux faire connaître leurs situations et à réclamer une véritable égalité des droits par des revendications précises.

Le Rouet à Cœur ouvert Collectif des accidentés du travail, handicapés et retraités pour l'égalité des droits ( CATRED) Ici & Là-Bas Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF) DiverCité Collectif pour l'avenir des foyers (COPAF ) Droit au logement (DAL) Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) ont l'honneur de vous inviter à un COLLOQUE

### **La France et ses vieux d'ici et d'ailleurs : des anciens combattants aux chibanis**

Le 17 novembre 2006  
Au Sénat , Salle Monnerville

#### **Ouverture**

Alima Boumediene-Thiery, sénatrice

#### **1ère Table ronde : 10H-13h**

Le vieillissement des travailleurs immigrés  
Atmane Aggoun, docteur en sociologie de l'université Paris V  
Le problème du logement des vieux migrants  
André Gachet, président de la Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le logement (FAPIL)  
Vieillesse, migration, précarité et isolement : un accès aux soins limité  
Sylvie Emsellem, chargée d'études au CREOPS  
Interventions des premiers concernés

Pause déjeuner : 13h-14h30

#### **2ème Table ronde : 14h45-18h**

Les pensions des anciens fonctionnaires et anciens combattants  
Bernard Aubrée (CATRED et GISTI)  
Les droits sociaux des vieux migrants  
Antoine Math, économiste à l'Institut de Recherches économiques et sociales (IRES)  
Les chibanis et les services fiscaux  
Michel Pirrotina (Le Rouet A Cœur Ouvert)

Pour participer au colloque, merci d'envoyer vos noms et prénoms à l'adresse suivante :  
[nabilakeramane@yahoo.fr](mailto:nabilakeramane@yahoo.fr)

---

#### **Communiqué du Conseil des ministres du 29.03.2006.**

##### **DECRET :**

##### **Haut conseil à l'intégration -**

La ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité a présenté un décret modifiant le décret du 19 décembre 1989 portant création d'un Haut conseil à l'intégration.

Instance de réflexion et de proposition sur la politique d'intégration des personnes immigrées et issues de l'immigration, le Haut conseil à l'intégration a permis d'améliorer cette politique par la qualité de ses avis, en particulier sur la promotion sociale dans les quartiers en difficulté, les droits des femmes dans les quartiers, le contrat d'accueil et d'intégration, la diversité culturelle dans l'audiovisuel et la condition sociale des travailleurs immigrés âgés.

Le décret précise les attributions de ce conseil. Son rôle dans la préparation et le suivi du Comité interministériel à l'intégration est renforcé et ses missions d'étude et de recherche sur les plans européen et international sont renforcées.

Le décret crée en outre un observatoire statistique chargé d'élaborer un rapport annuel de synthèse

[Top](#)

**Divers**

L'AFD et le PNUD

vous convient à la présentation du Rapport mondial sur le développement humain 2006

**« Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau »**

Mardi 21 novembre 2006 de 11h à 13h Salle

Jacques Alliot de l'AFD, 7 rue Roland Barthes, 75012 Paris

**Un plaidoyer en 3D contre le racisme**

«Azur et Asmar», qui sort dans plus de 500 salles françaises, est un plaidoyer en 3D contre le racisme et la xénophobie.

Huit ans après le succès mondial de «Kirikou et la sorcière», qui a donné un nouveau souffle à l'animation française, Michel Ocelot signe avec «Azur et Asmar», un plaidoyer contre le racisme et la xénophobie, un chant d'amour évoquant les liens étroits entre la France et le Maghreb.

«Azur et Asmar», son premier film en 3D qui sort ce 25 octobre dans plus de 500 salles françaises, conte l'histoire de deux enfants, Azur, blond aux yeux bleus de naissance princesse, et Asmar, le fils de sa nourrice Jenane, d'origine maghrébine. De sa voix grave - celle de la comédienne palestinienne Hiam Abbas - Jenane enchanter les deux enfants en racontant, en arabe et en français, les légendes de la fée des djins qui vit sur l'autre rive de la Méditerranée.

Hélas! Un jour Jenane est renvoyé par le père d'Azur.

Les deux adolescents se retrouvent des années plus tard, dans le pays d'Asmar, pour une quête commune, celle de la légendaire fée des djins.

Mais les choses ont bien changé: Asmar est devenu prince et c'est Azur qui est en butte au racisme à cause de ses yeux bleus, dans un pays qui lui est étranger.

Michel Ocelot a traité un sujet qui renvoie à une réalité très actuelle, la montée des communautarismes: «l'animosité entre Français de souche et Français plus récents, qui me rend malade tous les jours», dit-il. «En tant que conteur de contes de fées, la Turquie ou la Perse m'attiraient davantage que le Maghreb. Mais je me suis dit qu'en tant que Français, j'avais le devoir de traiter du Maghreb parce qu'on est marié, que ça nous plaise ou pas», souligne Michel Ocelot.

Autre parti-pris : les dialogues en arabe qu'entend Azur dans le pays d'Asmar ne sont pas sous-titrés.

«Je voulais aussi parler de l'immigration et il était nécessaire d'avoir une vraie langue que de préférence on ne comprenne pas», explique Michel Ocelot, qui a ainsi voulu que le spectateur se sente lui aussi dans la peau d'un étranger.

«Je veux donner de la dignité aux gens. Ceux qui détruisent l'endroit où ils sont, les banlieues, les gymnases et les jardins d'enfants, ne le feraient pas s'ils se sentaient nobles», déclare le réalisateur.

Conte philosophique, chaleureusement accueilli en mai à la Quinzaine des réalisateurs au festival de Cannes, «Azur et Asmar» est un film au graphisme élégant et au propos subtil et humaniste, qui invite enfants et adultes à partir à la découverte de l'Autre et de sa culture. Il a pour cadre la riche civilisation islamique du Moyen Age, «nourrie des cultures gréco-romaine, syrienne, égyptienne, perse, indienne et chinoise» et à laquelle «l'Occident doit beaucoup», rappelle Michel Ocelot.

Féerie visuelle avec ses palais orientaux en dentelle de mosaïques, ses jardins et ses créatures

fantastiques, le film bénéficie d'une bande son soignée qui entremêle dialogues, chants -en arabe et en français- et la délicate musique composée par le Franco-libanais Gabriel Yared.

Le film a été entièrement réalisé en France pour un coût de 10 millions d'euros, par la société d'animation Mac Guff, un luxe rare que s'est offert Michel Ocelot après le succès mondial remporté par «Kirikou et la sorcière» (1998) et «Kirikou et les bêtes sauvages» (2005), réalisés pour partie au Vietnam.

Le 24-10-2006

Par : AFP